



## Procés-verbal

### Du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale De la Commune de BRISCOUS

#### Séance du 14 avril 2025

Publié sur le site internet : 19/12/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 10/04/2025

Affichée le 10/04/2025

---

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze du mois d'avril à 18h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal JOCOU Président.

Présents : Marie DASSÉ, Joséphine HILLON, Pascal JOCOU, Annie LAGRENADE, Patricia LARRONDE, Annie LARROUTURE, Jorge RAMIREZ, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS.

Excusée : Isabelle LABBAT

Absente : Véronique SANCHEZ,

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Stéphanie SIBERCHICOT

---

#### ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 janvier 2025.

- 1/ Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 2/ Affectation du résultat 2024
- 3/ Budget primitif 2025
- 4/ Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 5/ Questions diverses

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 janvier 2025.**

Approuvé à l'unanimité.

## DCA 01 : Compte financier unique 2024

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

M. le Président s'étant retiré au moment du vote pour laisser la présidence à Mme Patricia LARRONDE, Vice-Présidente pour permettre à l'assemblée de voter.

Le Conseil d'administration à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024

### Fonctionnement

#### Dépenses

Prévu : 76 390.00 €

Réalisé : 57 924.42 €

#### Recettes

Prévu : 76 390.00 €

Réalisé : 90.314.10 €

Résultat : 32 389.68 €

### Investissement

#### Dépenses

Prévu : 6 996.00 €

Réalisé : 6 185.29 €

Restes à réaliser : 0.00 €

#### Recettes

Prévu : 6 996.00 €

Réalisé : 6 993.02 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Résultat : 807.73 €

**Résultat global : 33 197.41 €**

## DCA 02 : Affectation du résultat 2024

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, le Conseil d'administration :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	4 098.40 €
- Un excédent reporté de :	28 291.28 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	32 389.68 €
- Un excédent d'investissement de :	807.73 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	807.73 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/24 : EXCEDENT :	32 389.68 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	32 389.68 €
-----	
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	807.73 €

### DCA 03 : Budget primitif 2025

Le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 33 556.00 €

Recettes : 33 556.00 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 897.73 €

Recettes : 897.73 €

Le budget principal du CCAS est un budget par nature, qui est soumis au vote

- Au niveau de chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

### DCA 04 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Information est donnée au Conseil d'administration que des produits d'un montant total de 6 472.15 € correspondant à des frais de restauration, périscolaire, ALSH restent impayées.

Après plusieurs relance et poursuites restées sans effets, constatant l'impossibilité de recouvrer ces créances (créances irrécouvrables et créances éteintes), la comptable du Service de gestion comptable propose de les admettre en non-valeur.

Invité à délibérer, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur ces produits pour un montant de 6 472.15 €

#### Questions diverses :

- Un point a été effectué sur le renouvellement pour une année du congé de présence parentale d'un agent.
- Service Accueil Collectif de Mineurs : recrutement en cours d'une assistante socio-éducative pour le service inclusif. Nouvelle direction, nouvelle dynamique, développement du local jeunes. Un questionnaire aux parents sera élaboré pour faire un point sur leurs attentes.

La Secrétaire de séance,

Stéphanie SIBERCHICOT



C.A.S BRISCOUS

MAIRIE

64240 BRISCOUS

Tél : 05 59 31 78 34

Le Président,

Pascal JOCOU



